

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020272 – MDE 30/008/02AU 125/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TUNISIE

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ
Mourad Boughanmi (h), 32 ans Mondher Bejaoui (h), 42 ans Jalel Mabrouk (h),
40 ans Mohamed Hedi Khedimi (h), 33 ans Tewfiq Ben Faraj Fatnassi (h), 42 ans

Londres, le 24 avril 2002

Deux prisonniers sont morts récemment en détention, en raison semble-t-il de négligence médicale. Les cinq hommes nommés ci-dessus font partie des très nombreux prisonniers politiques et prisonniers d'opinion qui sont privés de soins médicaux adaptés, même lorsque leur état de santé se dégrade. Ils sont détenus dans des conditions très pénibles et risquent de mourir s'ils ne reçoivent pas les soins dont ils ont besoin.

Mourad Boughanmi est atteint d'une hépatite B. Il a dit à sa famille qu'il avait peut-être contracté cette maladie par le biais d'injections avec des seringues contaminées. La réutilisation de seringues aurait été une pratique très répandue dans les prisons tunisiennes, au moins jusqu'en 1997. En dépit des appels de ses proches, les autorités de la prison de Borj Erroumi près de la ville de Bizerte ont refusé de le transférer à l'hôpital pour qu'il subisse de nouveaux examens et reçoive un traitement médical. Cet homme a été condamné à treize ans d'emprisonnement en 1992 pour avoir pris part à une manifestation interdite et en raison de son appartenance au mouvement islamiste interdit *Ennahda* (Renaissance).

Jalel Mabrouk a également été incarcéré en raison de son appartenance à *Ennahda* (Renaissance). Il a été condamné à vingt-et-un ans d'emprisonnement en 1992 à l'issue d'un procès inique devant le tribunal militaire de Bouchoucha à Tunis. Il a été torturé après son arrestation et selon certaines informations il aurait souffert récemment d'hallucinations auditives et visuelles et d'une réduction de la mobilité de ses jambes. Il est détenu à la prison de Sfax où il a passé les deux dernières années à l'isolement. D'autres prisonniers politiques détenus dans cette prison ont entamé une grève de la faim pour obtenir des autorités que Jalel Mabrouk reçoive immédiatement les soins médicaux dont il a besoin.

Mondher Bejaoui souffrirait d'insuffisance cardiaque et d'asthme. Il semble qu'il reçoive les médicaments de base pour sa maladie cardiaque. Dans la prison de Lahouareb (gouvernorat de Kairouan) son asthme est aggravé par le fait qu'il partage sa cellule avec des fumeurs. Il semble qu'il reçoive des médicaments pour son asthme de façon irrégulière ; il est parfois contraint de s'en passer. La prison n'est apparemment pas équipée en oxygène pour lui porter assistance en cas de crise. Durant au moins une de ces crises, Mondher Bejaoui a demandé à être hospitalisé. L'administration pénitentiaire a non seulement refusé de l'hospitaliser mais l'aurait en plus puni en le plaçant momentanément à l'isolement. Mondher Bejaoui a été condamné à vingt-quatre années d'emprisonnement en 1996 après avoir été reconnu coupable de participation à des manifestations interdites et d'appartenance à *Ennahda* (Renaissance).

Mohamed Hedi Khedimi a également été condamné à dix ans d'emprisonnement en 1993 pour avoir pris part à des manifestations interdites et appartenu à *Ennahda* (Renaissance). Il aurait été grièvement torturé au ministère de l'Intérieur à Tunis après avoir été arrêté. Il souffre toujours des séquelles de ces tortures. Il souffre notamment d'une déchirure musculaire au niveau de l'abdomen et il a des problèmes de ligaments au genou droit. Il a été opéré du genou lorsqu'il était à la prison de Messaadine (près de Sousse) mais a toujours besoin de kinésithérapie et d'une opération pour sa déchirure musculaire abdominale. En octobre 2001, il a été transféré à la prison du 9 Avril à Tunis, où les autorités auraient refusé de l'envoyer à l'hôpital pour qu'il puisse poursuivre son traitement. Le 15 décembre, il a été transféré à la prison de Zaghouan, semble-t-il à titre de punition. Depuis lors, la direction de la prison a refusé de lui permettre de recevoir le traitement médical dont il a besoin. Son père a écrit aux autorités mais n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Tewfiq Ben Faraj Fatnassi a été condamné à vingt-trois années d'emprisonnement en 1995 pour appartenance à *Ennahda* (Renaissance). Il est détenu à la prison du 9 Avril. Il a plusieurs problèmes de santé, dont un kyste au cou. Il craint qu'il ne s'agisse d'une tumeur et a besoin d'examens. L'administration pénitentiaire a apparemment refusé de l'envoyer à l'hôpital pour qu'il y subisse un examen médical. Le 15 avril 2002, la femme de Tewfiq Ben Faraj Fatnassi a demandé à rencontrer le directeur de la prison pour lui faire part de ses préoccupations mais ce dernier aurait refusé de la rencontrer.

La loi de mai 2001 sur l'administration des prisons prévoit que tout prisonnier doit pouvoir recevoir gratuitement les soins médicaux et les médicaments nécessités par son état de santé, dans la prison ou à l'hôpital selon la décision du médecin de la prison. Il apparaît clairement que cette loi est largement ignorée.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou en arabe) :

- appelez les autorités tunisiennes à fournir immédiatement à Mourad Boughanmi, Jalel Mabrouk, Mondher Bejaoui, Mohamed Hedi Khedimi et Tewfiq Ben Faraj Fatnassi les soins et médicaments dont ils ont besoin ;
- exhortez-les à veiller à ce que les médecins travaillant dans les prisons soient en mesure de prescrire des médicaments et des soins à l'intérieur et à l'extérieur de la prison, en application de la législation tunisienne et des normes internationales ;

– rappelez aux autorités qu'elles ont le devoir de rejuger tous les prisonniers qui ont été jugés à l'issue de procès iniques et de libérer tous les prisonniers d'opinion.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

M. Bechir Takkari
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
31 Boulevard Bab Benat
1006 Tunis, Tunisie

Fax : + 216 71 568 106

Courriers électroniques : mju@ministeres.tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Directeur de l'administration pénitentiaire :

M. Mustapha Ben Jaafar
Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Administration Pénitentiaire Le Passage
Av. Habib Thameur
Tunis, Tunisie

Formule d'appel : Monsieur le Directeur de l'Administration pénitentiaire

[Appels pour Tewfiq Ben Faraj Fatnassi]

M. Moncef Bouzrara
Juge d'application des peines
Tribunal de première instance de Tunis
Avenue Bab Bnat
1006 Tunis, Tunisie

Formule d'appel : Monsieur le Magistrat,

[Appels pour Mondher Bejaoui,]

Juge d'application des peines
Tribunal de première instance de Sousse
Sousse, Tunisie

Formule d'appel : Monsieur le Magistrat,

[Appels pour Jalel Mabrouk]

Juge d'application des peines
Tribunal de première instance de Sfax
Sfax, Tunisie

Formule d'appel : Monsieur le Magistrat,

[Appels pour Mourad Boughanmi]

Juge d'application des peines
Tribunal de première instance de Bizerte
7050 Bizerte, Tunisie

Formule d'appel : Monsieur le Magistrat,

[Appels pour Mohamed Hedi Khedimi]

Directeur de la prison civile de Zaghouan
Zaghouan, Tunisie

Formule d'appel : Monsieur le Magistrat,

COPIES À :

Ministre délégué chargé des Droits de l'homme :

M. Slaheddine Maâoui
Ministre Délégué chargé des Droits de l'Homme
Bureau du Premier Ministre
Place du Gouvernement
La Kasbah, 1006 Tunis, Tunisie

Fax : + 216 71 256 766 / 256 998

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 JUIN 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org